

LEODIUM

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège

L'ARCHITECTURE DU COUVENT DES CÉLESTINES DE LIÈGE-AVROY (1677-XIX^e SIÈCLE)

Localisation

Fuyant la ville ravagée par les flammes, les Célestines de Tongres partirent pour Liège le 30 août 1677. Elles demeurèrent dans la communauté de Liège-en-Île durant plus de deux mois, le temps de trouver une demeure convenable⁽¹⁾. Elles louèrent alors une maison derrière l'église Saint-Denis. Au début de l'année 1680, la communauté se mit en quête d'une plus vaste demeure. Elles s'installèrent alors dans la maison du Mouton d'Or au faubourg d'Avroy pour se fixer définitivement non loin de là dans la maison du chevalier Vivario, en la paroisse Sainte-

(1) UNIVERSITÉ DE LIÈGE, BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE DE PHILOSOPHIE ET LETTRES (ULg), ms n° 1168, Chronique du couvent de Tongres réfugié au faubourg d'Avroy : *Recueils dites annales appartenantes aux religieuses Annonciate céleste de Tongre réfugiée et établies au faubourg d'avroy lez liège c'est dez l'an 1626 jusqu'à l'an 1734*, f. 51. – H. BAILLIEN, *Het verblijf der annunciaten te tongeren (1640-1677)*, dans *Het Oude Land Loon*, t. 7, 1952, p. 164. – M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes ou Célestines*. Monasticon, Bruxelles, 2000, pp. 29-39 (*Introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges antérieurs à 1796*, 28).

Véronique, à proximité du couvent des Augustines de Notre-Dame des Anges⁽²⁾. Le couvent des Célestines du faubourg d'Avroy fut le dernier couvent de l'ordre fondé sur notre territoire.

Histoire du couvent et de ses bâtiments

La fondation

Après l'incendie de Tongres en 1677, quelques religieuses quittèrent la communauté pour se réfugier à Namur et à Düsseldorf. Suivant l'ordre du grand vicaire, les treize Célestines restantes se rendirent à Liège-en-Île où elles furent accueillies par leurs consœurs. Parmi celles-ci, certaines cédèrent leur cellule pour y loger les rescapées. En outre, un petit bâtiment contigu au rempart, appelé « Galata » fut mis à leur disposition, mais les sœurs de Tongres y furent très vite à l'étroit⁽³⁾.

Le 15 octobre, la communauté emménagea dans une maison qu'elle loua deux cents cinquante florins de Brabant à monsieur Soumagne, derrière la collégiale Saint-Denis⁽⁴⁾ (fig. 1, encadré). La communauté de Liège-en-Île pourvut gratuitement aux besoins de ses consœurs de Tongres, leur fournissant nourriture et vêtements⁽⁵⁾. La prieure de Liège-en-Île, la mère de Pouhon, fut élue au cours du mois suivant et entra en fonction en février 1680. Cette femme ne perdit pas de temps pour trouver un logis définitif à sa petite communauté⁽⁶⁾.

(2) ULg, n° 1168, f°s 55 et 201.- S. BOULVAIN, *Contribution à l'histoire religieuse de la ville de Liège : la fondation de couvents à l'époque moderne*, Université de Liège, Mémoire de licence en Histoire inédit, 1994, p. 86.- E. HELIN, *La population des paroisses liégeoises aux XVII^e et XVIII^e siècles*, fasc. IV, Liège, 1959, pp. 299 et 305.- E. HELIN, *Le paysage urbain de Liège avant la révolution industrielle*, fasc. VI, Liège, 1963, pp. 392-393.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 29.

(3) BIBLIOTHÈQUE ROYALE (B.R.), ms n° 19.612, [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, *Histoire de l'établissement de l'ordre de l'Annonciade céleste dans la ville de Liège*, Liège, [1746-1747], f° 238.- T. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, t. 4, Liège, 1926, p. 104.- S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, p. 84.

(4) ULg, n° 1168, f°s 51-52.- P. CLERX, *Notices sur les anciennes corporations religieuses, les églises, les monuments, etc. de la cité de Liège*, dans *B.I.A.L.*, t. 8, Liège, 1865, p. 293.- J.P.R. STEPHANI, *Mémoire pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège*, t. 6, Liège, 1876-1877, p. 315.- T. GOBERT, *op. cit.*, p. 104.- S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, p. 84.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 29.

(5) J.P.R. STEPHANI, *op. cit.*, p. 315.

(6) ULg, n° 1168, f° 55.- B.R., ms n° 19.612, f°s 247 et 251.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 29.

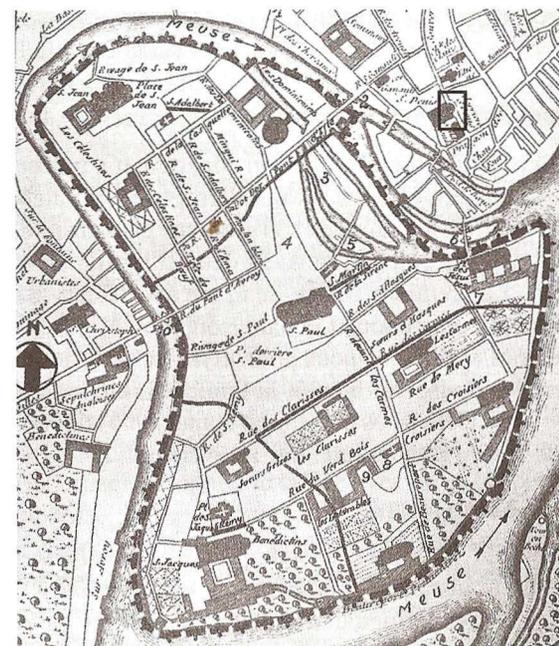


Fig. 1. Plan du quartier de l'Île d'après le tracé de P. Ch. Maire (vers 1740) et de la coupe éditée par Le Rouge. (E. HELIN, *La population des paroisses liégeoises aux XVII^e et XVIII^e siècles*, fasc. IV, Liège, 1959, pp. 192-193.)

Hélas, le magistrat de la cité voyait d'un fort mauvais œil l'installation d'un second couvent de l'ordre à l'intérieur de ses murs⁽⁷⁾. La prieure chercha dès lors une maison dans les faubourgs, songeant qu'il serait plus facile de s'y faire accepter. Le pasteur Herbert dénicha la maison dite du Mouton d'Or, au faubourg d'Avroy. Elle était idéale pour former un cloître⁽⁸⁾. Le magistrat tenta de renvoyer les Célestines à Tongres, mais il était trop tard : les sœurs avaient déjà acquis la maison pour six cents florins de Brabant au sieur Nicolas Bernimolin⁽⁹⁾.

(7) M. LIBERT, *op. cit.*, p. 29.

(8) ULg, n° 1168, f° 55.

(9) ULg, n° 1168, f° 56.- T. GOBERT, *op. cit.*, p. 104.- S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, p. 84.

Un premier domicile au faubourg d'Avroy : la maison du Mouton d'Or

Le Mouton d'Or avant l'arrivée des Célestines

Au début du XVII^e siècle, la maison appartenait à un certain Jean de Glen, l'un des premiers verriers à s'installer à Liège. L'atelier portait le nom de « *Mouton d'Or* » à cause de son enseigne et était situé à l'extrémité du faubourg d'Avroy. Le maître avait deux filles qui épousèrent deux maîtres verriers. La première, Marie, se maria avec Henry Bonhomme et la seconde, Ode, prit pour époux Léonard Bonhomme, le frère d'Henry⁽¹⁰⁾. Les deux hommes s'allièrent pour poursuivre la verrerie du beau-père, mais des querelles divisèrent bientôt la famille. L'atelier cessa son activité en 1680⁽¹¹⁾. Les Célestines achetèrent la maison à Nicolas Bernimolin qui la tenait de Henry Bonhomme, l'artiste verrier⁽¹²⁾.

Le couvent Saint-Joseph

La propriété du Mouton d'Or comportait une « *belle brassine*⁽¹³⁾ » dans laquelle furent installés le réfectoire, le « *labouiroire* »⁽¹⁴⁾, la cuisine et le lavoir. Un escalier permettait d'accéder au dortoir « *qui de deux beau brahy*⁽¹⁵⁾ on fit 18 chambres, et au-dessus un beau grenier »⁽¹⁶⁾. Une série

(10) La famille Bonhomme possédait d'autres biens sur Avroy, comme la maison à l'enseigne du Barbeau (reconstruite en 1789) et la maison de la Croix blanche, aujourd'hui démolie. À la fin du XVIII^e siècle, l'un des membres de cette famille occupait la fonction de chanoine de la cathédrale et était conseiller auprès du Prince Evêque. T. GOBERT, *op. cit.*, pp. 105-106.

(11) T. GOBERT, *op. cit.*, pp. 104-105.

(12) T. GOBERT, *op. cit.*, p. 105.– J.P.R. STEPHANI, *op. cit.*, p. 315.

(13) Le mot « brassine » provient sans doute du mot wallon « brêcène » qui signifie brasserie.

(14) J.P.R. STEPHANI (*op. cit.*, p. 315) a traduit ce mot par laboratoire. Personnellement, nous pensons qu'il s'agit de « l'ouvrier », mentionné à diverses reprises dans la chronique du couvent de Liège-en-Île. Ce local devait servir au travail des sœurs comme le prescrivait la règle. Une des religieuses portait d'ailleurs la charge de « *prefecte aux ouvrages* ». ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE (A.E.L.), *Célestines*, n° 2 : *Constitution des religieuses de l'annonciade sous la règle de saint Augustin* [XVII^e siècle].

(15) Le mot « brahy » provient probablement du wallon « brahi » et signifie « germe », installation que l'on trouve dans une brasserie. S. STASSE, *Dictionnaire populaire de wallon liégeois*, éd. Société Royale Littéraire La Wallonne, Liège, 2004, p. 66. Dans son texte, J.P.R. STEPHANI (*op. cit.*, p. 315) a remplacé ce mot par « *toreillers* » qui se rapproche très fort des expressions « *touraillage* » et « *touraillon* ». Celles-ci ont toutes deux un lien avec la germination de l'orge et du malt.

(16) ULg, n°1168, f° 56.

de dons et de rentes furent accordés entre autres par Louis XIV⁽¹⁷⁾ et permit aux sœurs d'accueillir leur maison « *reprise en forme de cloître ou elles étoient encore assez bien logée, mais leur chapelle étoit ce qui étoit la cuisine et le chœur d'embas de la chambre par terre, vous savez comme sont les maisons bourgeoises* »⁽¹⁸⁾.

Elles s'installèrent le 9 avril 1680 dans leur nouveau couvent dénommé « *Saint-Joseph* »⁽¹⁹⁾. Le bourgmestre protesta et leur interdit de recevoir des novices. Il les menaça également de les expulser de leur maison. Il finit par accorder son autorisation le 10 juillet 1681, sous certaines conditions « *tres honoreuse* »⁽²⁰⁾.

Liège fut assiégée en juin 1691 par les troupes françaises. Les faubourgs étaient les plus exposés au bombardement. Sur le conseil de leur confesseur, la communauté quitta sa clôture, laissant sur place quatre religieuses chargées d'enfouir dans les caves les biens mobiliers. Le confesseur vida le tabernacle, emporta le calice avec lui et les portes furent maçonnées. L'abbesse du Val-Benoît recueillit les sœurs dans l'enceinte de son abbaye⁽²¹⁾. « *On introduit la communauté dans une très grande salle en haut. Madame envoya [...] de la belle nette paille que le soir on entendit sur le pavé pour se coucher. [...] Et monsieur La Haye, notre pretre, vint nous dire la messe à un autel proche de l'infirmerie, nous y étions toutes voilées* ». Les Célestines demeurèrent plusieurs jours dans leur refuge providentiel⁽²²⁾. Il semblerait qu'aucun dégât ne fut causé au couvent des Célestines d'Avroy, car la chronique reste muette à ce sujet.

Un violent tremblement de terre secoua la ville le 18 septembre 1692, vers 14h30. Le pavement du chœur trembla, les carreaux se soulevèrent.

(17) Le Roi de France était en effet désolé pour la perte de leur « *petit cloître* » de Tongres, incendié par ses troupes avec le reste de la ville.

(18) ULg, n°1168, f°s 56-57.

(19) ULg, n°1168, f° 56.– P. CLERX, *Notices ... op. cit.*, p. 293.– T. GOBERT, *op. cit.*, p. 104.– M. LIBERT, *op. cit.*, p. 29.

(20) ULg, n°1168, f°s 58-59.– S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, pp. 84-85.– M. LIBERT, *op. cit.*, p. 29. Les lacunes dans les sources d'archives ne permettent pas d'en savoir davantage sur ces conditions.

(21) Fondée en 1223, cette abbaye abrita des chanoines de Saint-Augustin puis des sœurs de Robermont placées sous l'autorité de l'ordre cistercien. Possession de l'Université de Liège depuis 1924, l'abbaye fut détruite par les bombardements de 1944, rasée puis reconstruite en brique et calcaire dans ses dimensions et aspects d'origine. *Le patrimoine monumental ... ville de Liège op. cit.*, p. 416.

(22) ULg, n°1168, f°s 115-117.– S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, p. 86.– M. LIBERT, *op. cit.*, p. 29.

Par chance, les Célestines n'eurent aucun dommage à déplorer dans leur cloître⁽²³⁾.

À peine remises de leurs émois, les religieuses eurent à faire face à un nouveau siège. À la fin de juillet 1693, le Dauphin de France fit encercler la ville par ses armées. Les Célestines étaient une fois de plus exposées aux tirs français. Elles envoyèrent alors la plupart de leurs meubles dans divers endroits de la cité. La communauté trouva refuge dans la maison pastorale de son confesseur, à l'intérieur des murs de la ville. Elles organisèrent rapidement les pièces mises à leur disposition. Un local fut attribué à la prieure, une chambre à l'étage servit de « labouroir » (ou salle de travail) et de réfectoire. Les cellules furent installées au second étage et au grenier. Les Célestines entendirent la messe quotidienne dans l'église, tandis que l'office dominical fut célébré dans la sacristie. Le vicaire général du prince-évêque vint leur rendre visite dans leur refuge. Les Célestines retournèrent au couvent Saint-Joseph lorsque les armées françaises se retirèrent et que toute menace eut disparu⁽²⁴⁾.

Peu de temps plus tard, les sœurs souhaitèrent agrandir leur couvent, comme le leur conseillait le vicaire général. Mais la famille Bonhomme s'y opposa⁽²⁵⁾. L'affaire se poursuivit devant les tribunaux et les Célestines furent empêchées d'agrandir leur maison. En outre, le couvent se trouvait à l'extrémité du faubourg d'Avroy et la route était longue depuis le centre ville pour les prêtres et confesseurs. Cette situation n'était pas idéale pour l'établissement d'un couvent⁽²⁶⁾.

Les religieuses avaient acheté depuis un certain temps la maison voisine de leur cloître. Cependant, elles ne pouvaient l'incorporer à leur couvent, car une allée privée séparait les deux édifices. Lambert Deglen, le propriétaire de cette allée, céda ses droits aux sœurs au cours de l'année 1695. Les Célestines démolirent partiellement la muraille de leur couvent pour y incorporer la maison. Malgré cet agrandissement, le vicaire général encouragea les sœurs à chercher un autre logis, jugeant leur « *petit cloître pauvre comme l'étable de Bethléem* »⁽²⁷⁾. La mère supérieure se

(23) ULg, n°1168, f° 123. Toute la ville de Liège fut ébranlée et plusieurs personnes perdirent la vie dans la catastrophe. Les dégâts furent importants, suite à l'effondrement de nombreuses cheminées. Les églises Saint-Lambert et Saint-Laurent furent sans doute les plus touchées, ainsi que le cloître des Jésuites.

(24) ULg, n°1168, f° 126.- S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, p. 84.

(25) Sans doute, les descendants d'Henry et Léonard Bonhomme occupaient-ils encore une maison voisine du couvent. Rappelons que la maison du Mouton d'Or leur appartenait autrefois.

(26) ULg, n°1168, f° 127.

(27) ULg, n°1168, f° 128.

mit donc en quête d'une nouvelle maison, capable de pouvoir former un cloître.

Le vicaire général du prince-évêque se rendit au couvent des Célestines en décembre 1695, averti par les familles de quelques religieuses que la communauté avait adopté les idées jansénistes⁽²⁸⁾. Il semblerait que les Célestines furent largement influencées par Englebert Pollain, curé de Saint-Gangulfe et admirateur d'Antoine Arnaud, qui fut le confesseur de la communauté à partir de 1681⁽²⁹⁾.

Deuxième domicile au faubourg d'Avroy : la maison du sieur Vivario

Aménagement de la maison en couvent

Après avoir visité plusieurs maisons, les Célestines découvrirent la demeure du chevalier Vivario⁽³⁰⁾. Cette habitation était située au milieu du faubourg d'Avroy, entourée d'une très belle prairie pour le potager⁽³¹⁾. D'une étendue de vingt-neuf verges grandes et dix-huit petites (soit plus de treize mille mètres carrés), la propriété pouvait facilement être convertie en cloître⁽³²⁾. En outre, d'après la chronique, elle était jointe d'au moins

(28) M. LIBERT, *op. cit.*, p. 30. D'après M-E. HENNEAU, *Quand les Annonciades célestes de Liège recevaient Antoine Arnaud ou les préoccupations spirituelles de contemplatives à la fin du XVII^e siècle*, dans B. MAILLARD (éd.), *Foi, fidélité, amitié en Europe à la période moderne. Mélanges offerts à Roberts Sauzet*, vol. 1, Tours, 1995, pp. 211-221. Le Jansénisme est une doctrine promulguée par Jansénius et ses élèves. Elle avançait que la destinée humaine était largement dictée par la volonté divine. Les Jésuites s'opposaient notamment à cette idée, remettant entre les mains de l'homme son libre-arbitre.- S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, p. 84. Le grand vicaire se rendit au couvent des Célestines pour voir si la prieure n'était pas trop sévère avec les autres sœurs, particulièrement vis-à-vis de celles qui ne partageaient pas ses idées rigoristes.

(29) S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, p. 85.

(30) ULg, n°1168, f° 138.- T. GOBERT, *op. cit.*, p. 104.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 30. La maison était connue depuis longtemps sous le nom de son propriétaire, Gilles de Vivario. Cet homme était chevalier de l'Éperon d'Or du Portugal et possédait déjà cette demeure en 1626.

(31) L'habitation de monsieur Vivario était placée dans le plus beau du quartier d'Avroy, comme le précise plus loin la chronique du couvent. ULg, n°1168, f. 138.

(32) ULg, n°1168, f° 139.- T. GOBERT, *op. cit.*, p. 105. Selon S. BOULVAIN (*Contribution ... op. cit.*, p. 20.), chaque monastère situé dans les faubourgs occupait une surface moyenne de 1,7 ha.

quatre bonniers de terre (soit 34.871 m²)⁽³³⁾. Seul bémol, elle avait été fort abîmée par les soldats qui l'avaient habitée au cours des réquisitions⁽³⁴⁾.

Accompagnée d'une sœur, la prieure se rendit à de nombreuses reprises dans la nouvelle maison afin d'y projeter les travaux nécessaires à l'aménagement des pièces conventuelles et de surveiller l'arrivée des matériaux. Les ouvriers arrivèrent par la suite⁽³⁵⁾. C'est alors que le chapitre de Saint Lambert éleva la voix. Les travaux furent suspendus. En avril 1697, les chanoines posèrent certaines conditions, sans quoi les Célestines ne pourraient s'installer dans la maison Vivario⁽³⁶⁾ : les religieuses devaient vendre tous leurs biens de Tongres et la maison du Mouton d'Or, ne faire aucune acquisition en immeubles ou en rentes foncières et demeurer à perpétuité sous la juridiction de l'ordinaire⁽³⁷⁾. Cédant aux instances de la mère supérieure et de son frère augustin, les chanoines n'accordèrent leur autorisation que le 18 septembre de la même année⁽³⁸⁾. Les religieuses s'installèrent dans la maison Vivario le 28 novembre, même si les travaux étaient loin d'être achevés. En effet, seuls les murs de clôture étaient fraîchement terminés. Le couvent prit le nom de Saint-Michel⁽³⁹⁾.

Peu après l'arrivée des sœurs, « *beaucoup et des forts ouvrages étoient à faire* ». Toute la communauté fut donc sollicitée pour mettre la main à l'ouvrage. La vaste prairie et le jardin étaient depuis longtemps livrés à l'abandon, particulièrement le jardin dit « *de Bourgogne* » qui n'était alors qu'un marais. Le terrain fut rehaussé de quatre à cinq pieds à cet endroit⁽⁴⁰⁾. Le 24 décembre 1697, la cloche Marie Ferdinande fut

(33) ULg, n°1168, f° 139. Cette étendue peut paraître très vaste, mais le faubourg était relativement peu peuplé. Les ordres religieux qui étaient installés dans cette partie de la ville occupaient une large superficie à eux seuls. Les champs étaient vastes à l'arrière des maisons, comme on peut le voir sur les plans de Jan Blaeu. (fig. 5 et 6)

(34) ULg, n°1168, f° 134.- S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, p. 86. La chronique du couvent d'Avroy ne précise pas qui étaient ces soldats (français ? liégeois ?) ni pourquoi ils occupèrent la maison de monsieur Vivario. Nous supposons que la demeure fut réquisitionnée lors du dernier conflit en 1693. Quoi qu'il en soit, « *monsieur Vivario disoit a ses amis qu'il conservoit sa maison pour les pauvres petite célestines qui étoient au bout du fauxbourg* ». La remise en état de cette maison aurait sans doute nécessité de grands frais à monsieur Vivario. Est-ce par réelle piété ou par intérêt financier qu'il s'en défit ?

(35) ULg, n°1168, f° 136.

(36) ULg, n°1168, f° 143.- A.É.L., *Célestines*, n° 64, f° 7.

(37) T. GOBERT, *op. cit.*, pp. 104-105.

(38) ULg, n°1168, f° 143. - S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, p. 86.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 30.- T. GOBERT (*op. cit.*, p. 104) prétend que le chapitre donna son accord le 1^{er} octobre 1697.

(39) ULg, n°1168, f° 149.- P. CLERX, *Notices ... op. cit.*, p. 293.- J.P.R. STEPHANI, *op. cit.*, p. 315.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 30.

(40) ULg, n°1168, f° 150.- S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, p. 86.

suspendue dans la tour. Il s'agissait de la cloche du couvent de Tongres, baptisée autrefois par le révérend pasteur Barthomoleus Stravius⁽⁴¹⁾. Le clocher fut surplombé d'une croix renfermant des reliques et d'un coq doré à l'or fin⁽⁴²⁾. Au tout début de l'année 1698, le vicaire général du prince-évêque vint bénir un coin du jardin, situé près du chœur et destiné à recevoir les sœurs défuntes⁽⁴³⁾. Les travaux dans la propriété se poursuivirent en mars. Une infirmerie et quelques cellules furent élevées au-dessus de l'étable et de la brasserie⁽⁴⁴⁾. En outre, les religieuses firent reconstruire à leurs frais la muraille séparant leur jardin et celle de la veuve Bouhon. Parallèlement, elles commencèrent la construction de deux bâtiments. Le premier comprendrait une cuisine et de nouvelles chambres à l'étage, tandis que le second engloberait la buanderie (« *buerie* ») et la pharmacie. Ce deuxième bâtiment fut construit à grands frais en raison des lourds travaux de terrassement qui furent nécessaires au préalable : le terrain était très marécageux et les fondations furent posées sur des pilotis hauts de vingt pieds⁽⁴⁵⁾. De nouveaux litiges envenimèrent les relations entre la communauté et ses voisins, c'est-à-dire la famille Bonhomme et la veuve Bouhon⁽⁴⁶⁾.

En novembre 1698, les Célestines se séparèrent de leurs biens immobiliers de Tongres. Les restes des sœurs enterrées à Tongres et au couvent Saint-Joseph (ancienne maison du Mouton d'Or) furent apportés et ensevelis au nouveau couvent Saint-Michel⁽⁴⁷⁾. L'hiver s'annonçait et les travaux furent interrompus. Ils reprirent avec le retour de la belle saison en mars 1699. Le bâtiment des parloirs, le quartier des servantes, l'entrée et la porte de la clôture furent achevés en priorité. La clôture des Célestines put être établie au cours de l'année. Le 5 août, le Révérend Père Bouhon, frère augustin, bénit la chapelle⁽⁴⁸⁾.

Chantiers au jardin et à l'enceinte conventuelle

Un orage et de violentes pluies provoquèrent l'effondrement de la muraille séparant le jardin « *de Bourgogne* » et le chemin de Jonckeu. Le jardin des Célestines fut même complètement submergé⁽⁴⁹⁾. Le mur fut

(41) ULg, n°1168, f° 22.- H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 163.

(42) ULg, n°1168, f° 150.

(43) ULg, n°1168, f° 150.

(44) ULg, n°1168, f° 151.

(45) ULg, n°1168, f°s 155-156.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 30.

(46) ULg, n°1168, f°s 155-156.

(47) ULg, n°1168, f°s 162-163.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 30.

(48) ULg, n°1168, f°s 167 et 169. - S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, p. 86.

(49) ULg, n°1168, f° 189.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 30.

réparé avec soin et à grands frais sous la direction du maître maçon Jean-Louis Delplaie. De profondes fondations associées à de solides pilotis assurèrent aux sœurs la stabilité de leur nouvelle muraille. À l'occasion de ces travaux, une source d'eau fut canalisée et conduite à une fontaine dans le jardin⁽⁵⁰⁾. En 1704, de nouvelles modifications à la muraille de clôture furent entreprises et les voisins manifestèrent une fois de plus leur mécontentement⁽⁵¹⁾.

Malgré la canalisation d'une source en 1699, le jardin « *de Bourgogne* » demeurait toujours un véritable bournier sept ans plus tard. La mère supérieure se résolut à assécher définitivement cette zone et à la transformer en potager. Elle lança des travaux hydrauliques : un réseau de canaux relié à la Meuse où se déverseraient dorénavant les eaux du marais. Le trou vidé de ses eaux stagnantes fut comblé de terres, de cendres et de « *crahaux* »⁽⁵²⁾.

Le couvent des Célestines sur Avroy avoisinait le cloître des Religieuses de Saint-Ange⁽⁵³⁾. Les deux maisons conventuelles étaient simplement séparées l'une de l'autre par une haute muraille⁽⁵⁴⁾. Vieux et mal entretenu, le mur de séparation s'écroula partiellement au cours de l'hiver 1706-1707. Les Célestines choisirent de le démolir entièrement pour le reconstruire à neuf⁽⁵⁵⁾.

Premier agrandissement du couvent

Malgré tous les chantiers entamés depuis dix ans (1697-1707) et les grands frais consentis, les Célestines se trouvaient encore dépourvues des « *places régulières* » et restaient fort à l'étroit dans leurs bâtiments. La communauté connaissait alors une croissance rapide et le logement des nouvelles recrues était une nécessité. Le chapitre songea à hausser l'un des bâtiments déjà existants pour construire quelques chambres et un grenier à grains. Cependant, les sœurs firent évaluer le coût d'un bâtiment de plain-pied qui contiendrait une cuisine, un réfectoire, un « *labouiroir* »

(50) ULg, n°1168, f°s 190-192. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 30.

(51) ULg, n°1168, f° 197.

(52) ULg, n°1168, f°s 199-200. En wallon, le mot « *crahe* » signifie cendre, escarbille. S. STASSE, *op. cit.*, p. 105.

(53) L'ordre des augustines de Notre-Dame des Angès fut fondé en 1618 par sept femmes liégeoises. La communauté s'installa au faubourg d'Avroy en la maison de Melckhause, à côté de l'église Sainte Véronique en 1623. Les religieuses vivaient de leur travail manuel et dédiaient leur vie « à la Vierge Marie, reine des Angès ». S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, pp. 95-97.

(54) Cependant, sur le plan de Lambert Thonus, dressé en 1730 (fig. 4), les deux couvents sont séparés par la rue du Petit Jonckeux.

(55) ULg, n°1168, f° 201. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 30.

(salle de travail) et une infirmerie. Le montant des travaux fut estimé entre mille cinq cents et deux mille cinq cents florins de Brabant, selon les maîtres maçons et charpentiers consultés. Apparemment, cette somme n'effraya point les religieuses qui hâtèrent le chantier et firent provision de matériaux avant l'hiver⁽⁵⁶⁾.

Les fondements du nouveau bâtiment furent entamés au début de l'année 1708. « *Comme ledit bâtiment étoit de grande importance, on se resoud de faire les briques dans notre jardin a raison qu'il en falloit une grosse quantité* ». Toute cette activité eut pour conséquence de distraire les sœurs de leur contemplation, mais elles tirèrent dans leur jardin les terres nécessaires à près de 480.000 briques⁽⁵⁷⁾. L'essentiel de l'argile fut extrait « *en amont* », dans la prairie proche de la muraille de Lambert Deglen, et « *en aval* » jusqu'à la propriété de la veuve de Michel Lonneux. Le jardin des Célestines fut creusé de soixante pieds de profondeur en amont et de trente pieds en aval, pour la « *raison que si on se resoudoit encore a en [des briques] faire, on se garde d'aller plus en ses endroits la.* »⁽⁵⁸⁾.

Fin 1708, le nouveau bâtiment était achevé jusqu'au premier étage⁽⁵⁹⁾. Le très rude hiver qui suivit le détériora tant et si bien qu'au retour du printemps, les ouvriers retirèrent plusieurs assises de brique, car le ciment était détérioré. Les autres matériaux nécessaires furent acheminés par la muraille des religieuses de Saint-Ange où une entrée avait été conçue lors de la reconstruction du mur de clôture au printemps 1707 : des charrettes entières de bois, de pierres, de chaux et des grues entrèrent par cette porte. Cet arrangement évitait l'arrivée intempestive des curieux sur le chantier. Notons que durant les travaux, la communauté des Célestines vécut dans le vieux bâtiment et resta hors de vue⁽⁶⁰⁾.

Après les élections de mars 1709, les sœurs décidèrent de hausser le bâtiment jusqu'au toit⁽⁶¹⁾. La couverture du nouvel étage fut placée au cours de l'arrière-saison. Jusqu'à cent ouvriers travaillèrent sur le chantier du nouveau bâtiment. À cette période de l'année, les Célestines brassaient de la bière tous les quinze jours et en offrirent aux ouvriers⁽⁶²⁾.

À l'été 1710, le gros œuvre était achevé. Les sœurs travaillèrent à le rendre habitable. Les derniers ouvriers blanchirent les murs à la chaux,

(56) ULg, n°1168, f° 203.

(57) ULg, n°1168, f°s 204 et 206.

(58) ULg, n°1168, f° 205.

(59) ULg, n°1168, f°s 205-206. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 30.

(60) ULg, n°1168, f°s 205-206.

(61) ULg, n°1168, f° 207. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 30.

(62) ULg, n°1168, f° 207.

notamment au réfectoire. Lorsque les religieuses purent enfin s'installer dans leurs nouveaux quartiers, les frais de l'édifice s'élevaient à trente mille florins de Brabant, soit beaucoup plus que ce qui avait été estimé⁽⁶³⁾.

Nouveaux travaux au jardin et à l'enceinte du couvent

Sept années s'écoulèrent avant que de nouveaux travaux soient entrepris. Un nouveau canal fut creusé dans le jardin des Célestines et relié à la Meuse. En outre, un voisin les accusait de vider leurs ordures dans la canalisation qui traversait leur jardin et celui du voisin. Les Célestines acceptèrent de payer les frais de réparation pour éviter que la situation ne s'envenime⁽⁶⁴⁾.

À cette époque, le prince-évêque et les conseillers de la cité ordonnèrent la construction d'un quai sur le faubourg d'Avroy. Les Célestines furent dans l'obligation de joindre, à leurs frais, le canal au nouveau quai⁽⁶⁵⁾. Cependant, de nouvelles inondations submergèrent le faubourg et la ville en 1720. Malgré les nombreux travaux d'hydraulique, le couvent des Célestines du faubourg d'Avroy fut particulièrement touché. Les caves du cloître étaient d'ailleurs régulièrement prises par les eaux. Cette année-là, la cave sous le réfectoire « *avoit l'eau un degrez haut, celle de la cuisine environnt une poignée* ». Les sœurs parèrent au plus pressé, mais au petit matin, il n'était plus possible d'entrer dans les caves. Au cours de la journée qui suivit, l'eau monta rapidement : le jardin et la prairie, l'étable des vaches et des porcs, la buanderie, la boulangerie « *et les autres places de cette hauteur* » furent sous eau⁽⁶⁶⁾. Quelques jours plus tard, « *il ne falloit plus que la hauteur d'un cart de pieds pour l'avoir dans les encloîtres et toutes les places d'observances* »⁽⁶⁷⁾.

Deux sœurs Ghisels quittèrent la communauté pour entrer dans le couvent en Île en 1722. Contraintes de partir à cause de leur parenté, el-

(63) ULg, n° 1168, f° 210.

(64) ULg, n° 1168, f° 232. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 30.

(65) ULg, n° 1168, f° 232.

(66) ULg, n° 1168, f° 238 bis.

(67) ULg, n° 1168, f° 238 ter. Les autres habitations du faubourg d'Avroy furent inondées et les gens se réfugièrent à l'étage.

les fuyaient également les idées jansénistes qui envahissaient le couvent d'Avroy⁽⁶⁸⁾.

En mars 1723, reconstruire une muraille de leur jardin devint un problème urgent. Comme précédemment, les voisins protestèrent. Les Célestines rassemblèrent les mécontents et les avocats des différentes parties dans le quartier des servantes pour résoudre le conflit. La muraille en question démarrait au coin de la maison Lonneux et courait jusqu'à la clôture du couvent de Saint-Ange. La muraille fut démolie le 8 mars et les Célestines purent faire acheminer les matériaux nécessaires à sa reconstruction par « *la maison de pierre* ». Les sœurs saisirent l'occasion pour exhausser d'autres murs de leur clôture⁽⁶⁹⁾.

Deuxième agrandissement du couvent

Après avoir acheté la maison de madame Santiny en 1730, les sœurs acquirent en 1732 la maison voisine appartenant au défunt Piron de Bouhon. La demeure se situait à proximité du canal et du jardin dit de Bourgogne⁽⁷⁰⁾.

Le 18 mai 1734, de violentes grêles s'abattirent sur la cité. Plusieurs fenêtres furent brisées par les glaçons et les chambres abîmées par l'eau de pluie⁽⁷¹⁾. La même année, le révérend père Jérôme Bouhon, religieux des Augustins et frère de la prieure Marie Thérèse (1714-1737), enseigna aux sœurs à cultiver leur jardin, mais surtout à peindre, à vernir et dorer. C'est cet homme qui peignit l'autel de la chapelle, vernit l'escalier principal et toutes les portes du nouveau bâtiment⁽⁷²⁾.

En 1739, le couvent s'agrandit encore. La communauté prit conseil pour ce bâtiment qu'elle destinait aux besoins domestiques. En outre, elle adressa une requête « *au supérieur major pour pouvoir s'étendre dans la fuite du monde* ». Le vicaire général vint visiter la communauté et constater par lui-même les conditions de vie des religieuses. Il remarqua que les foin étaient entreposés dans le grand grenier du « nouveau bâtiment » (bâti en 1708-1709), au-dessus des cellules. Il conseilla de remplacer le foin par du grain, pour éviter tout risque d'incendie. Les Célestines lui

(68) La communauté d'Avroy abritait trois sœurs de la même famille, ce qui était contraire à la règle. Quant aux théories jansénistes, le couvent entretenait une correspondance régulière avec Pasquier Quesnel (1634-1719), janséniste français. B.R., mss n° 19.612, f° 439. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 30, d'après ULg, n° 1168. – Quesnel, Pasquier, dans *The Oxford Dictionary of the Christian Church*, Oxford, 1997, pp. 1356-1357.

(69) ULg, n° 1168, f°s 248-249.

(70) ULg, n° 1168, f° 293.

(71) ULg, n° 1168, f° 295.

(72) ULg, n° 1168, f°s 295-196. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 32.

montrèrent ensuite l'emplacement du petit édifice qu'elles projetaient de construire. Leur visiteur les dissuada alors de réaliser ce projet, trop coûteux pour sa modeste affectation⁽⁷³⁾.

Le chapitre des discrètes se réunit pour étudier la question. L'une des sœurs suggéra alors d'utiliser la maison joignant le cimetière, équipée d'une écurie et d'un grenier séparé. Ces deux quartiers empiétaient sur le jardin et le bâtiment du couvent. Ils étaient loués par les sœurs à des particuliers et apportaient peu de profit à la communauté. Considérant qu'il était plus avantageux d'intégrer ces deux maisons à la clôture, les religieuses attribuèrent à l'un des édifices le stockage du foin et le chauffage, tandis que l'autre servirait « à diverses commodités ». Le chapitre et le confesseur agréèrent ces propositions et les mirent en œuvre sans tarder. Outre cette maison, les Célestines possédaient déjà quatre autres maisons, acquises par donation : trois bordaient le couvent en aval de la Meuse et une seule en amont⁽⁷⁴⁾. Ces cinq petites demeures devaient être englobées dans l'enceinte conventuelle pour en faire une église et des parloirs, de manière à mieux protéger les sœurs du regard des séculiers⁽⁷⁵⁾. Un plan des cinq maisons et du couvent fut dressé par le sieur Barbier. Des cinq maisons, celle que les religieuses préféraient était la plus chère, mais était indispensable à l'agrandissement du couvent, car sous l'habitation passait un canal d'évacuation des eaux du Jonckeu descendant du plateau⁽⁷⁶⁾. En agrandissant le couvent de ces cinq maisons, les Célestines n'omirent point de modifier le tracé du mur de clôture qu'elles bâtirent à grands frais sur des fondations larges et solides⁽⁷⁷⁾.

En 1740, de nouvelles inondations envahirent le cloître, la place d'observance, le chœur d'en bas, le chapitre et la buanderie (« buerie ») où l'eau atteignit le châssis des fenêtres. L'église tout juste achevée n'échappa pas au déluge. Les sœurs célébrèrent donc la messe dans le chœur d'en haut qui leur servit également de réfectoire d'appoint. La sœur chargée de la comptabilité fit ses devoirs quotidiens dans une pièce au-dessus de l'église, tandis que la cuisine fut aménagée au-dessus de la buanderie. Le local de travail et le chauffoir furent déplacés dans le noviciat et les sœurs

(73) A.É.L., *Célestines*, n° 64 : Chronique de Liège Avroy intitulée : *Jésus Maria Annonciata. Archiffres livre second. Appartenant au monastère des religieuses annonciade célestes de Tongre, présentement établies au couvent aux fauxbourg d'Avroy lez Liège*, [Liège], 1738-1794, f°s 2-3.

(74) Ces maisons étaient louées à des bourgeois.

(75) A.É.L., *Célestines*, n° 64, f°s 2-5. – T. GOBERT, *op. cit.*, p. 105. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 31.

(76) A.É.L., *Célestines*, n° 64, f° 6.

(77) A.É.L., *Célestines*, n° 64, f° 7.

malades furent transportées dans la vieille infirmerie « d'en haut », c'est-à-dire à l'étage.⁽⁷⁸⁾

La dédicace de l'église à Saint-Michel, saint patron du couvent, eut lieu en 1744⁽⁷⁹⁾. Deux années plus tard, des réparations furent faites aux bâtiments « de dehors ». Parmi ceux-ci, une petite maison jouxtant les parloirs et les quartiers des servantes était couverte d'un toit de chaume en mauvais état. « Avisant que facilement on pouroit en retirer une chambre d'en haut qui venoit assez a notre bien séance pour le service de dehors, l'on s'en accomoda donc et l'on fit couvrir la maison d'ardoise avec toute neuf boiserie, neuf pavement et autres réparations nécessaires pour plus grande avantage ». Les travaux furent accomplis avec l'autorisation du chapitre conventuel⁽⁸⁰⁾.

En 1750, la maison de leur confesseur retraité fut bâtie contre le petit parloir du couvent. Les sœurs exigèrent aussitôt qu'une grille soit placée dans la muraille pour communiquer avec le père confesseur, selon les prescriptions de la règle. Achevée, la demeure dudit prêtre comportait une cave, deux pièces au rez-de-chaussée, un grenier et un jardin pour lequel il fallut démolir un vieux bâtiment qui servait autrefois d'étable et d'écurie. Une pompe y fut installée ainsi qu'un lieu d'aisance. Enfin, le jardin était traversé par une allée pavée en pierre⁽⁸¹⁾. Cette même année, puis en 1778, le couvent fut à nouveau inondé ; seule l'église fut épargnée par les eaux. Un orage, suivi de grêles, endommagea les vitres, les toits et les cultures potagères. En 1778, les sœurs firent dresser un autel dans le parloir d'en haut⁽⁸²⁾. Le couvent fut une dernière fois inondé en 1784. Les sœurs dirent l'office dans le chœur d'en haut, placèrent le réfectoire au dortoir vis-à-vis du lavoir et de l'infirmerie d'en haut. La cuisine fut démenagée au-dessus de la buanderie. Comme lors de l'inondation de 1740, le chauffoir et le local de travail furent montés au noviciat⁽⁸³⁾.

En 1794, l'armée française débarqua au pays de Liège. Trop exposées dans le faubourg, les Célestines quittèrent leur couvent pour la ville de Düsseldorf où un des couvents de l'ordre avait été fondé en 1640⁽⁸⁴⁾. Hélas, la cité allemande fut incendiée et les Célestines d'Avroy perdirent tous les documents qu'elles y avaient apportés. La communauté liégeoise

(78) A.É.L., *Célestines*, n° 64, f°s 15-17.

(79) A.É.L., *Célestines*, n° 64, f° 32.

(80) A.É.L., *Célestines*, n° 64, f° 43.

(81) A.É.L., *Célestines*, n° 64, f°s 65-67.

(82) A.É.L., *Célestines*, n° 64, f°s 70 et 123.

(83) A.É.L., *Célestines*, n° 64, f°s 123 et sq.

(84) B.R., mss n° 19.612, f° 472. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 32.

retra dans son couvent le 20 septembre 1795, excepté trois sœurs qui restèrent en Allemagne⁽⁸⁵⁾.

Suppression du couvent et survie des bâtiments

Les autorités françaises supprimèrent le couvent des Célestines sur Avroy le 2 décembre 1796. La communauté comptait alors dix religieuses de chœur et cinq converses⁽⁸⁶⁾. Le couvent, l'église, les bâtiments divers, les cours et jardins recouvraient une superficie d'un bonnier, neuf verges grandes et douze verges petites et demie (soit 12.913 m²)⁽⁸⁷⁾. Déserté de ses pieuses occupantes, le couvent accueillit momentanément les charretiers de la République avant d'être vendu le 19 février 1797⁽⁸⁸⁾. Il fut adjugé pour seulement 16.146 francs au citoyen J.D.C. Fallize, procureur de J. Warnotte et M. J. Riga, deux anciennes Célestines⁽⁸⁹⁾.

Le couvent ne fut pas rétabli, mais converti en pensionnat, dirigé en 1805 de M. Depaix, chanoinesse régulière du Saint-Sépulcre à Charleville. Celle-ci demanda l'autorisation de tenir un oratoire où les élèves pourraient assister à l'office. En 1807-1808, trois anciennes sœurs y enseignaient, vivant de leur salaire d'institutrice. Cependant, elles ne suivaient plus la règle et la vie en commun n'était plus d'application. Elles se retrouvaient uniquement pour l'enseignement et n'avaient pas de novices. Le directeur de ces anciennes Célestines était le curé de la paroisse⁽⁹⁰⁾. Trop modeste pour survivre, le pensionnat fut fermé en 1821 et les bâtiments furent vendus. En janvier 1822, ils étaient proposés à la

(85) A.É.L., *Fonds français*, n° 481.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 32.

(86) M. LIBERT, *op. cit.*, p. 32. D'après J. HALKIN, *Relevé des corporations religieuses du département de l'Ourthe supprimées par la loi du 15 fructidor an IV (1^{er} septembre 1796)*, dans *B.S.A.H.D.L.*, t. XII, 1900, p. 234, n° 33.

(87) P. CLERX, *Liste générale des églises et couvents de la province actuelle de Liège et de quelques biens qui en dépendaient vendus comme propriétés nationales du 1^{er} ventôse an V (22 février 1797) de la république française au 1^{er} juillet 1808*, dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, Liège, 1881, t. 16, p. 515.- J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège (1724-1899)*, t. 3, Liège, 1868-1899, p. 91.- E. HÉLIN, *La population des paroisses liégeoises ... op. cit.*, p. 153.

(88) T. GOBERT, *op. cit.*, p. 105.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 32.

(89) P. CLERX, *op. cit.*, p. 515.- T. GOBERT, *op. cit.*, p. 105.- J. DARIS, *Histoire du diocèse ... (1724-1899) op. cit.*, p. 91. Le montant d'achat du couvent d'Avroy est trente-quatre fois moindre que le montant du couvent des Célestines-en-Île (adjugé à 550.000 francs) qui pourtant avait une superficie bien moins étendue que celui d'Avroy.

(90) T. GOBERT, *op. cit.*, p. 105.- C. DELRÉE, *La maison de santé du quai d'Avroy, dite aussi des Célestines (1827-1843) et les débuts de la maison de santé de Glain (1843-1850)*, dans *Bulletin de la société royale Le Vieux Liège*, t. 12, Liège, 1991, p. 163.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 32.

location dans un journal local. L'annonce était formulée de la manière suivante :

« *L'ex-couvent des Célestines, situé au quai d'Avroy, faubourg de Liège et où était établi le pensionnat des dames de Charleville avant leur retour, et consistant en vastes bâtiments, avec un jardin d'un hectare emmurillé, et dans lequel se trouvent plus de 500 arbres à fruit des meilleures espèces, est à louer. S'adresser à Laurent A.-J. Rodberg, propriétaire, à Liège* »⁽⁹¹⁾.

Depuis 1800, M. Demet, puis M. Rodberg avaient réaffecté une partie du couvent en saline, peut-être la première raffinerie de sel installée à Liège⁽⁹²⁾. Le 15 octobre 1827⁽⁹³⁾, les bâtiments assignés au pensionnat devinrent une maison de santé⁽⁹⁴⁾. Cet hospice était alors le seul à traiter les maladies mentales et accueillait des malades des deux sexes. Il fut ouvert par les docteurs Lombard, Tombeur, Delheid et de Lavacherie. Le couvent des Célestines semblait convenir à merveille pour sa nouvelle affectation, « *entouré de jardins clos de murs et situé dans le faubourg le plus agréable de la ville [...]* ». L'établissement fonctionna jusqu'en 1843⁽⁹⁵⁾. En 1845, il était remplacé par une saline appartenant à la famille Rodberg⁽⁹⁶⁾. Dix ans plus tard, les héritiers (Laurent Rodberg, puis Victor Terwagne) s'arrangèrent avec les autorités de la ville pour faire passer une nouvelle rue sur la propriété. La nouvelle voie reliait le boulevard d'Avroy et la rue Louvrex et divisait le terrain situé entre la rue du Jardin Botanique et la rue Sainte-Véronique. La rue Sainte-Marie reçut son nom à la demande de Victor Terwagne, pour une raison inconnue⁽⁹⁷⁾. La construction de maisons particulières et la création de la rue Sainte-Marie effacèrent les dernières traces d'un couvent séculaire (fig. 2)⁽⁹⁸⁾.

(91) T. GOBERT, *op. cit.*, p. 105.- C. DELRÉE, *op. cit.*, p. 163.

(92) *Ibidem*.

(93) Et non en 1842 comme le prétend T. GOBERT, *op. cit.*, p. 105. L'auteur se corrige lorsqu'il aborde les événements marquants de la rue Sainte Marie (*Idem*, p. 100).

(94) C. DELRÉE, *op. cit.*, p. 161.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 32.

(95) C. DELRÉE, *op. cit.*, p. 163.

(96) T. GOBERT, *op. cit.*, p. 100.

(97) Peut-être pour garder le souvenir d'un établissement religieux dévolu à la Vierge ? Une « rue des Célestines » existait déjà dans le quartier de l'Île.

(98) P. CLERX, *Notices ... op. cit.*, p. 293.- T. GOBERT, *op. cit.*, p. 105.- J. DARIS, *Histoire du diocèse ... (1724-1899) op. cit.*, p. 91.- C. DELRÉE, *op. cit.*, p. 163.- E. HÉLIN, *La population des paroisses liégeoises ... op. cit.*, p. 305.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 32.- Y. DELAÏRESSE et M. ELSDFORF, *Le livre des rues de Liège*, 2^e éd., Grivegnée, 2002, p. 421. La rue Sainte-Marie fut élargie lors de la création de la sortie de l'autoroute et de l'échangeur de Loncin.



Fig. 2. Liège, rue Sainte-Marie vue depuis le boulevard d'Avroy, état actuel, cliché de l'auteur.

Cependant, selon J.J. Van den Berg, en 1890, il ne restait en place que l'ancienne brasserie⁽⁹⁹⁾. Notons qu'au cours de deux vagues de travaux, en 1863 et en 1880, la Meuse fut détournée et cessa de s'écouler le long des quais d'Avroy. Son lit fut comblé et remplacé par une série de parcs⁽¹⁰⁰⁾.

Un dessin du couvent au XIX^e siècle (fig. 3)

Réalisé par J. J. Van den Berg à la fin du XIX^e siècle, ce croquis présente huit bâtiments disposés *grosso modo* en quadrilatère. Le mur de clôture ceint la parcelle. Deux ailes communiquent avec la rue, reliées entre elles par une haute muraille. La plus grande, à l'arrière-plan, comporte trois niveaux outre un étage de combles et deux pignons à redents. Quatre lucarnes percent la toiture côté rue. Perpendiculaire à cette grande aile, l'église ferme la propriété au nord. Elle est reconnaissable par son clocher et ses hautes baies ogivales.

(99) ULg, n° 1666, J.J. VAN DEN BERG, *Églises et chapelles de Liège. Vues et dessins*, [Liège], XIX^e s., f° 48v°. L'auteur termine sa notice en mentionnant que la brasserie est occupée en 1890 par [?]. Il laisse la phrase inachevée.

(100) T. GOBERT, *op. cit.*, p. 106.- Ph. LECOUTURIER, *Liège, étude de géographie urbaine*, Liège, 1930, p. 129. L'étang visible aujourd'hui au square d'Avroy est un des derniers témoins du passage de la Meuse à cet endroit au cours les siècles précédents.

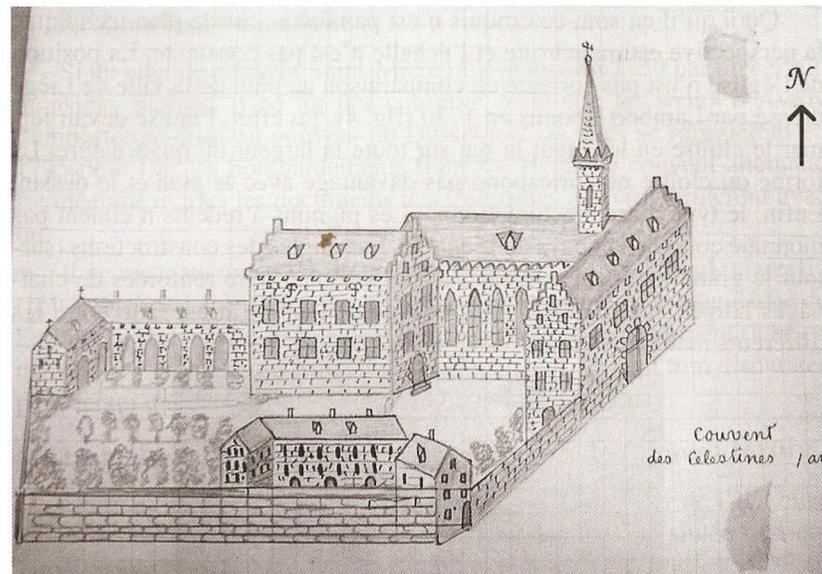


Fig. 3. J.J. VAN DEN BERG, *Couvent des Célestines sur Avroy*, XIX^e siècle, conservé à l'Université de Liège, salle des manuscrits, n° 1666 : J.J. VAN DEN BERG, *Églises et chapelles de Liège. Vues et dessins*, [Liège], XIX^e s., f° 49r°

Plus en retrait dans la propriété, un troisième bâtiment de trois niveaux présente des pignons à redents. Cet édifice renfermait peut-être les chœurs des religieuses, reliés au chevet de l'église pour que les religieuses assistent à l'office. Le coin nord-ouest du terrain est bordé par deux ailes en retour. Une galerie ouverte parcourt le rez-de-chaussée de ces deux ailes, surplombée d'un étage de combles percé de quatre lucarnes. Au sud, un verger occupe le fond de la parcelle tandis qu'une sorte de petit cloître est relié à la rue. Trois ailes sont agencées en U, mais l'incohérence du dessin ne permet pas de le certifier. Elles comportent trois niveaux et un étage de combles ajouré de lucarnes. Leur taille est pourtant nettement inférieure aux autres bâtiments.

Rappelons que le couvent avait déjà subi plusieurs réaffectations lorsque ce dessin fut exécuté. L'église était souvent le premier édifice à disparaître après la suppression du couvent. Sa persistance jusqu'au milieu du XIX^e siècle est surprenante. Le dessin de J.J. Van den Berg tente-t-il une reconstitution du couvent tel qu'il se présentait avant sa suppression ?

Quoi qu'il en soit, ce croquis n'est pas fiable. Sur le plan technique, la perspective est maladroite et l'échelle n'est pas constante. La position de l'église n'est pas correcte en comparaison au plan de la ville de Liège dressé par Lambert Thonus en 1730 (fig. 4). En effet, l'église devait fermer le cloître en longeant la rue sur toute la largeur du quadrilatère. La forme du cloître ne correspond pas davantage avec le plan et le dessin. Enfin, le type d'architecture étonne. Les pignons à redents n'étaient pas monnaie courante au pays de Liège⁽¹⁰¹⁾. Les angles des constructions (surtout le grand bâtiment longeant la rue) semblent être renforcés de chaînages harpés aux pignons, mais aucune distinction n'est faite entre les différents matériaux employés.

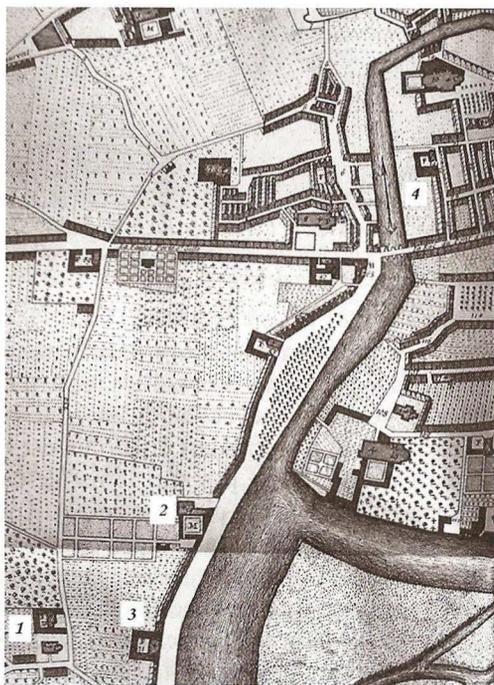


Fig. 4. « Plan de la ville et faubourgs de Liège fait par le sieur Lambert Thonus, yngenieur avec privilège de son altesse serenissime eveque et prince de Liège, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Loz, etc », 1730. Légende : 1. Couvent des sœurs de Notre-Dame des Anges, 2. Monastère des Augustins, 3. Couvent des Célestines sur Avroy, 4. Couvent des Célestines en Île. (T. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, t. 1, Liège, 1926, dépliant.)

(101) Nous y reviendrons dans un prochain chapitre, consacré plus particulièrement à l'architecture liégeoise appliquée au couvent des Célestines sur Avroy.

Architecture du couvent

Si un plan du couvent Saint-Michel fut réalisé en 1739 par un certain monsieur Barbier, il ne fut pas conservé. Peut-être les sœurs d'Avroy l'emportèrent-elles au couvent de Düsseldorf où elles se réfugièrent en 1795 pour fuir les bombardements français. Hélas, le couvent allemand fut incendié et tous les documents des Célestines d'Avroy brûlèrent avec lui.

Il ne reste aucune trace du couvent à l'heure actuelle. Seul un dessin (peu fiable) de J.J. Van den Berg⁽¹⁰²⁾ (fig. 3) nous donne une vague idée de l'allure du couvent au XIX^e siècle. La chronique est relativement riche en détails sur l'architecture conventuelle. Cependant, ils sont trop disparates pour tenter une reconstitution du plan du couvent d'Avroy.

La maison de Monsieur Soumagne (octobre 1677 - avril 1680)

Quittant le couvent de leurs consœurs dans le quartier de l'Île, elles louèrent une maison appartenant à monsieur Soumagne, située derrière la collégiale Saint-Denis à l'est du quartier de l'Île, au sud-est du Pont de l'Île⁽¹⁰³⁾. Nous n'avons pu trouver aucun plan datant des années 1677-80. Seul le plan de Jan Blaeu (1627, reproduit en 1647) et les plans du XVIII^e siècle (1730, 1740, 1747) sont intéressants pour l'architecture des couvents de Célestines liégeois. Cependant, ils sont inexploitable, car ils sont trop éloignés de la période qui nous concerne ici. Ils permettent seulement de localiser la rue où se trouvait la maison Soumagne (fig. 1).

Le Mouton d'or ou couvent Saint-Joseph (avril 1680 - novembre 1697)

Située à l'extrémité du faubourg d'Avroy, cette demeure existait déjà au début du XVII^e siècle. Elle devrait donc apparaître sur le plan manuscrit de Jan Blaeu de 1649 (fig. 5 et 6). Hélas, les maisons y sont toutes stéréotypées et aucun indice ne nous permet de distinguer la maison du Mouton d'Or de ses voisines. Nous ne disposons d'aucune information sur l'état de la maison avant l'arrivée des Célestines. Nous savons juste par la chronique que c'était une demeure bourgeoise et qu'elle se

(102) ULg, n° 1666, J.J. VAN DEN BERG, *op. cit.*, f° 49r°.

(103) La maison de monsieur Soumagne se situait probablement entre les rues de la Pommette et la rue de la Charrette. Ces deux rues étaient parallèles au cours de la Meuse et démarraient au chevet de la collégiale Saint-Denis. Pour faire ces observations, nous nous sommes basées sur le plan de Liège, publié dans l'ouvrage de Jan BLAEU, *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicae regiae, ad praesentis temporis faciem expressum*, Amsterdam, 1649, non paginé.

situait à l'extrémité du faubourg d'Avroy. Ancienne verrerie, la maison du Mouton d'Or comportait une « brassine » ou basserie, renfermant des installations nécessaires à la confection de la bière. Malgré un agrandissement en 1695, le couvent Saint-Joseph conserva toujours une taille modeste. En effet, les Célestines cherchèrent une nouvelle demeure en 1697 par manque de place.

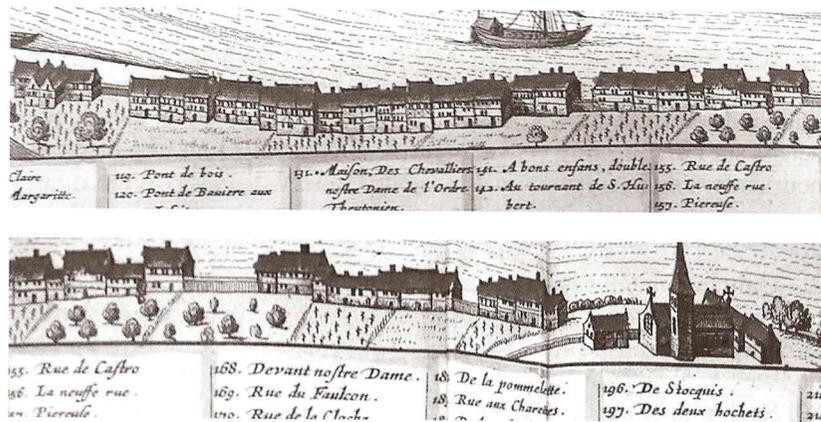


Fig. 5 et 6. Détails de la ville de Liège intitulée « Legia sive Leodium vulgo », publiée dans l'ouvrage de Jan Blaeu, rive gauche de la Meuse, détails des maisons à l'extrémité du faubourg d'Avroy, 1649. (Extraites de Jan BLAEU, *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicae regiae, ad praesentis temporis faciem expressum*, Amsterdam, 1649, non paginé).

Le cloître et la clôture

Apparemment, le Mouton d'Or fut organisé en forme de cloître, du moins, les différentes ailes du bâtiment formaient-elles un quadrilatère. L'ensemble conventuel était ceint d'une muraille. Lors de l'agrandissement du couvent, celle-ci fut démolie et agrandie pour incorporer la nouvelle maison.

Les locaux de vie communautaire

Les Célestines aménagèrent dans la basserie le réfectoire, l'ouvroir, la cuisine et le lavoir. À l'étage, les deux germoirs furent transformés en dortoir comptant dix-huit cellules individuelles. Le grenier fut installé dans les combles. Le bâtiment comportait des caves pour le stockage des marchandises⁽¹⁰⁴⁾. Le couvent était équipé de parloirs dans les années

(104) Les sœurs y placèrent leurs meubles lors des bombardements.

1680⁽¹⁰⁵⁾. Lors du bombardement en 1693, les sœurs se réfugièrent dans la maison de leur confesseur où elles aménagèrent un bureau pour la prieure, l'ouvroir et le réfectoire à l'étage. Les chambres furent aménagées dans les niveaux supérieurs, tandis qu'une église et une sacristie furent mises à leur disposition. Cette situation d'appoint permet de mettre en relief les locaux indispensables aux Célestines : ouvroir, réfectoire, cellules et lieu de culte sont prioritaires. En outre, le noviciat était chauffé à l'aide d'une cheminée.

Chapelle, chœurs, sacristie, église

La chapelle « *etait ce qui etait la cuisine* » dans la maison du Mouton d'Or. Par conséquent, elle se situait sans doute au rez-de-chaussée. Le chœur d'en bas était installé dans une chambre, « *par terre* » comme le précise la chronique, et recelait les sacrements. S'il existait un chœur d'en haut, par déduction, nous pouvons supposer qu'il existait aussi un chœur d'en haut, à l'étage. Une sacristie existait dans les années 1680⁽¹⁰⁶⁾. L'église est mentionnée pour la première fois en 1690, lorsque monsieur Gaen, banquier de profession, légua aux Célestines la somme de 15.000 florins de Brabant pour construire une « *petite église ou chapelle* ». Dans l'église se trouvait une grille par laquelle les sœurs pouvaient communiquer⁽¹⁰⁷⁾.

Sur le plan de Lambert Thonus vers 1730 (fig. 4), le couvent adopte la forme d'un quadrilatère renfermant une cour centrale. Seule l'église est distinguée des autres ailes par une croix et est placée en longueur, bordant la rue. Cette position surprend, car cet emplacement serait plutôt dévolu au parloir, comme c'était le cas au couvent des Célestines de Mons. Mais peut-être ceux-ci se trouvent-ils à côté, comme au couvent de Liège-en-Ile.

La maison du chevalier Vivario ou couvent Saint-Michel (1697-1796)

Connue depuis 1626 sous le nom de son propriétaire, la maison du chevalier Vivario était située plus au Nord que la maison du Mouton d'Or, au milieu du faubourg d'Avroy⁽¹⁰⁸⁾. Dans la maison Vivario, se trouvait une « brassine » ou brasserie, comme dans la maison du Mouton

(105) ULg, ms 1168, f° 84.

(106) ULg, ms 1168, f° 99.

(107) Cette grille faisait peut-être la jonction entre le chœur d'en bas et l'église proprement dite.

(108) T. GOBERT, *op. cit.*, p. 104.

d'Or. Une étable préexistait aussi dans la demeure du chevalier. Lorsque Jan Blaeu dressa un plan de la ville de Liège en 1627 (fig. 7), la maison Vivario existait déjà, ainsi que les Augustines de Notre-Dame des Anges qui habitaient le quartier depuis 1623⁽¹⁰⁹⁾. Ces deux constructions sont présentes sur le plan de Jan Blaeu, mais également sur le plan de Thonus dressé en 1730 (fig. 4). Ce dernier confirme les dires de la chronique de nos religieuses : les Célestines – et donc la maison Vivario – étaient effectivement voisines des Augustines. Les deux communautés étaient séparées par le chemin de Jonckeux.

Cependant, en comparant les plans de 1627 et de 1730, nous nous apercevons que le premier est erroné. L'emplacement du couvent des Augustines de Notre-Dame est établi trop au nord par rapport au monastère des frères Augustins. En effet, ces deux maisons religieuses sont renseignées sur le plan de 1730 et sont beaucoup plus distantes l'une de l'autre. Puisque le couvent des Augustines de Notre-Dame et l'église Sainte-Véronique sont mal positionnées, l'emplacement de la maison Vivario n'est pas correct sur le plan de 1627 (fig. 7). Le plan de 1627 est donc inutilisable pour décrire l'architecture de la maison Vivario avant l'arrivée des Célestines.

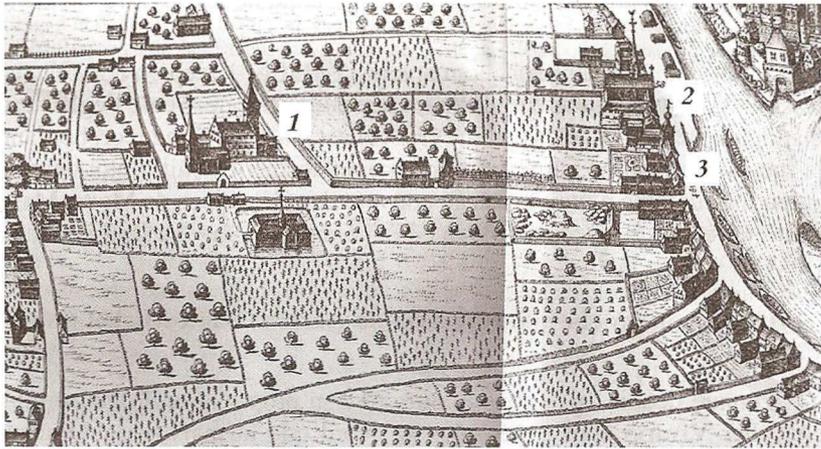


Fig. 7. Vue de la ville de Liège intitulée « Legia sive Leodium vulgo », publiée dans l'ouvrage de Jan Blaeu, rive gauche de la Meuse, détail des maisons dans le faubourg d'Avroy, 1627. Légende : 1. Couvent des sœurs de Notre-Dame des Anges, 2. Monastère des Augustins, 3. Emplacement de la maison Vivario, futur couvent des Célestines sur Avroy (T. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, t. 1, Liège, 1926, dépliant.)

(109) L'église paroissiale Sainte-Véronique était contiguë à la propriété des Augustines de Notre-Dame des Anges. S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, pp. 95-97.

Le mur de clôture

Lorsque les sœurs déménagèrent dans leur nouveau couvent, seule la muraille était achevée. C'était, semble-t-il, la première priorité. Les murs séparant le couvent proprement dit et les propriétés voisines des particuliers firent l'objet d'une attention toute spéciale et causèrent plusieurs querelles entre les deux parties. Suite aux nombreuses inondations qui submergèrent le jardin, la muraille s'effondra à plusieurs reprises. Elle fut rebâtie sur des fondations de pilotis. Un mur séparait également le couvent des Célestines et celui des sœurs de Saint-Ange, situé au-delà du chemin de Jonckeux, plus à l'ouest. Lors des travaux en 1723, les Célestines ne manquèrent pas l'occasion de rehausser leur mur de clôture. Elles agrandirent encore le périmètre de l'enceinte en 1737. De toutes les communautés belges de l'ordre, les Célestines d'Avroy furent de loin celles qui dépensèrent le plus d'argent dans leur mur de clôture⁽¹¹⁰⁾.

Prairie, jardins et cours

La chronique distingue clairement la prairie des jardins. Ces vastes étendues (près de quatre hectares) sont divisées en différentes parties. Le jardin dit « de Bourgogne » longeait le chemin de Jonckeux qui fermait à l'ouest le jardin du couvent. C'était un marais à l'abandon : les religieuses rehaussèrent le terrain de plus d'un mètre et asséchèrent le marécage en canalisant les sources qui le baignaient⁽¹¹¹⁾. Pour construire un bâtiment sur ce terrain instable, il fallut enfoncer des pilotis de six mètres ! Vidé de son eau, ce « jardin de Bourgogne » fut comblé de terres et de cendres pour être transformé en potager en 1706. Un nouveau canal fut creusé en 1717 et relié à la Meuse en 1720, année où un quai fut aménagé par les autorités communales.

Une deuxième partie du jardin était consacrée au cimetière des religieuses défuntées. Une troisième zone permit d'extraire l'argile nécessaire à une énorme quantité de briques (1708). La terre fut puisée en amont et en aval de la Meuse. D'autres parties étaient consacrées à la culture de l'orge, au potager, aux arbres fruitiers (près de 500 « arbres à fruit des meilleures espèces » en 1822). Dans le jardin se trouvaient aussi une gloriette⁽¹¹²⁾, une fontaine et un puits. Une seule cour est mentionnée dans la chronique, mais plusieurs cours sont citées dans le rapport de nationalisation des biens du couvent.

(110) En tout cas, la chronique de leur couvent en parle beaucoup.

(111) Les ouvriers relièrent la canalisation à une fontaine.

(112) Mentionnée dans la chronique en 1706.

L'église, la chapelle et les chœurs

Évidemment, une chapelle existait depuis l'arrivée des Célestines dans la maison Vivario. Un autel fut placé au cours des premiers jours dans le local destiné à la chapelle, mais elle ne fut véritablement aménagée qu'au cours des mois qui suivirent. Une grille séparait le chœur des religieuses de la chapelle⁽¹¹³⁾. La première mention d'une véritable église se situe en 1737, dernier agrandissement en date du couvent. Elle fut dédiée en 1744, puis se dégrada comme en témoigne la chronique⁽¹¹⁴⁾. Au-dessus de celle-ci, un local était aménagé. Les chœur d'en bas et d'en haut sont évoqués en 1740 lors d'une inondation⁽¹¹⁵⁾. Ces deux chœurs existaient déjà en 1697, mais furent probablement reconstruits en même temps que l'église.

Les pièces de vie communautaire

Entre 1697 et 1700, plusieurs chantiers furent entrepris. La salle de travail, le réfectoire et le chapitre furent rapidement aménagés⁽¹¹⁶⁾. Une infirmerie et quelques cellules furent bâties au-dessus de la brasserie et de l'étable préexistantes. Deux nouveaux bâtiments s'élevèrent, l'un contenant une cuisine au rez-de-chaussée et des chambres à l'étage. Le second comprenait une pharmacie et une buanderie au rez-de-chaussée ; l'étage était occupé par la cuisine lors des inondations. Le bâtiment des parloirs s'ajouta rapidement à l'ensemble.

En 1708-1709, une aile supplémentaire du couvent fut érigée : elle contenait une cuisine, un réfectoire, un ouvroir et une infirmerie⁽¹¹⁷⁾. L'étage était occupé par les cellules. Sous les combles de ce bâtiment, les sœurs stockèrent leurs foin, puis leurs grains sur le conseil du grand vicaire. Des caves existaient, au moins sous le réfectoire (du nouveau bâtiment de 1708-1709) et furent fréquemment inondées. Les greniers étaient dévolus au stockage de grain ou de foin et surplombaient les cellules du premier étage.

(113) En effet, les sœurs ouvrirent « la grille du chœur pour entendre le sermon ».

(114) « Le frontispice de notre église étoit fort gaté et négligé », « le dehors est afreux et ressemble plus à une prison qu'à un monastère ». ULg, n° 1168, f° 100.

(115) Le chœur d'en haut servit même de réfectoire durant l'inondation de 1740, puis de chapelle en 1784.

(116) ULg, n° 1168, f° 149.

(117) Grâce à la chronique, nous pouvons déduire que cette nouvelle infirmerie se trouvait au rez-de-chaussée. En effet, lors des inondations, elle fut déplacée dans la vieille infirmerie, bâtie au-dessus de la brasserie et de l'étable de la maison Vivario.

L'agrandissement du couvent en 1737 avec l'annexion de cinq petites maisons permit notamment l'érection de nouveaux parloirs⁽¹¹⁸⁾. Une grille fut placée dans le mur séparant la maison du confesseur et le parloir. Le bâtiment attribué au parloir n'avait aucune autre fonction. Il comportait un parloir d'en haut et donc s'étageait au moins sur deux niveaux, outre les combles.

Une bibliothèque existait en 1723⁽¹¹⁹⁾. En 1740, le chapitre et la « place d'observance » furent touchés par une inondation. Ces deux locaux étaient donc situés au rez-de-chaussée. Un bureau était disponible pour la sœur dépensière, c'est-à-dire chargée de tenir la comptabilité du couvent. Le noviciat se tenait à l'étage, tandis que le chauffoir et le local de travail occupaient le rez-de-chaussée. Deux latrines étaient disposées dans l'enceinte conventuelle, l'une près du quartier des servantes, l'autre dehors dans la cour.

Les annexes

Le couvent comportait en 1720 une étable de vaches et de porcs⁽¹²⁰⁾, une boulangerie. Cette dernière se trouvait au rez-de-chaussée. Un quartier du couvent était entièrement réservé aux servantes de la maison⁽¹²¹⁾. Au début du XVIII^e siècle, une brasserie existait dans l'enceinte du couvent⁽¹²²⁾. Il s'agit peut-être de la brasserie préexistant dans la maison Vivario et que les sœurs récupérèrent à leur profit. Une des maisons appartenant aux religieuses était équipée d'une écurie qu'elles louaient à des habitants. Cette écurie fut récupérée par les sœurs pour y aménager un grenier à foin et un chauffage. Un lavoir est mentionné en 1784.

(118) Les parloirs et le quartier des servantes faisaient partie des bâtiments dits « de dehors », c'est-à-dire qu'ils étaient reliés avec le monde extérieur.

(119) ULg, n° 1168, f° 248.

(120) La prairie était peut-être utilisée pour laisser paître ces animaux. Cette étable était certainement celle qui existait déjà dans la maison Vivario avant l'arrivée des Célestines. Elle fut, semble-t-il, démolie pour agrandir le jardin de la maison du confesseur en 1750.

(121) La chronique en fait mention en 1699 et 1723.

(122) Les sœurs y produisaient la bière qu'elles distribuaient aux ouvriers du chantier.

Architecture du lieu

L'architecture à Liège au XVII^e siècle

Ce que nous avons dit pour l'architecture du couvent de Liège-en-Île vaut également pour celui du faubourg d'Avroy⁽¹²³⁾. Le pan de bois disparaît au profit d'une architecture économique, solide et sobre. L'architecture traditionnelle mosane était en pleine maturité lorsque les Célestines de Tongres s'installèrent en Avroy. Même au XVIII^e siècle, il est peu probable que les Célestines puisèrent dans les formes de l'architecture française. Sans doute les fenêtres à croisée ne furent-elles plus employées, mais il est difficile de concevoir des façades en pierre, décorées de stucs ou autres, pour le couvent de sœurs contemplatives et recluses du monde.

Le couvent des Célestines sur Avroy : une architecture mosane ?

Les maisons du Mouton d'Or et du chevalier Vivario furent bâties à l'origine pour répondre à d'autres fonctions que celle d'un couvent. La première servit de verrerie, la seconde de maison bourgeoise. Dès lors, leur architecture témoignait sans doute du train de vie des occupants de ces maisons et était conditionnée par les activités qui y étaient pratiquées. Le Mouton d'Or n'était certainement pas en bois, car ce matériau aurait présenté un trop grand risque d'incendie. La brique semble un meilleur candidat. La maison du chevalier Vivario n'a probablement pas été bâtie en bois, car son statut social lui permit de financer des matériaux plus onéreux, comme la pierre de taille. Hélas, aucune information ne nous est parvenue sur l'architecture de ces maisons et ne nous permet de confirmer ou d'infirmer ces hypothèses.

L'architecture du couvent des Célestines d'Avroy fait l'objet de quelques rares évocations dans les sources écrites. Pour les matériaux, nous savons que la brique fut abondamment utilisée en 1708 et même qu'elle fut produite sur place avec la terre issue du jardin du couvent. La pierre, le bois et la chaux furent acheminés par chariots entiers via le chemin de Jonckaux, à l'ouest de la propriété conventuelle. La pierre fut employée dans les encadrements des baies, le pavement de l'église et des allées dans le jardin. Le bois fut sans doute utilisé pour les charpentes, le châssis des fenêtres et les pièces de menuiserie. La chaux fut employée pour blanchir les murs du réfectoire (et peut-être des cellules comme nous l'avons vu au couvent de Liège-en-Île). Les baies étaient fermées à l'aide de car-

(123) Voir J. PIRONT, *L'architecture du couvent des Célestines de Liège-en-Île*, dans *Leodium*, t. 92, 2007, pp. 44-81.

reaux en verre. L'une des maisons était couverte d'un toit de chaume qui fut remplacé par des ardoises. Un seul maître maçon est mentionné : il s'agit de Jean-Louis Delplaie, sollicité par les sœurs pour reconstruire une muraille effondrée. Des grues permirent aussi aux nombreux ouvriers de monter les matériaux aux étages. À partir de ces éléments, il est probable que le couvent d'Avroy ait été construit en architecture traditionnelle mosane. Les matériaux utilisés et les ouvriers embauchés correspondent aux critères de ce type de construction. En outre, comme pour le couvent de Liège-en-Île, P. A. De Saumery juge que l'architecture du couvent d'Avroy « n'a rien de remarquable »⁽¹²⁴⁾.

Le dessin de J.J. Van den Berg ne suffit pas à confirmer l'hypothèse d'une architecture mosane (fig. 3). Les matériaux employés sont indéfinissables sur ce dessin, mais des ancres sont visibles. Ce qui est certain, c'est que la maçonnerie envahit tous les bâtiments : le pan de bois n'est pas employé ici. Les pignons à redents sont étranges et ne correspondent pas à l'architecture traditionnelle mosane où les pignons sont recouverts par la toiture saillante. Les baies sont pourvues de petit-bois et non plus de croisée de pierre. Ces baies sont probablement correctement représentées. Les Célestines entreprirent de gros travaux et construisirent de nouveaux édifices jusqu'au XVIII^e siècle. Or les fenêtres à croisée disparurent progressivement à la fin du XVII^e siècle au pays de Liège⁽¹²⁵⁾. La chronique ne fait d'ailleurs aucune mention d'éventuelles fenêtres à croisée dans le couvent d'Avroy. N'oublions pas que ce dessin fut réalisé au XIX^e siècle, bien après que les sœurs eurent quitté leur maison en 1796. Le bâtiment fut réaffecté rapidement après leur départ et sans doute des transformations furent-elles opérées. Malheureusement, ce dessin est le seul témoin de l'aspect extérieur du couvent d'Avroy que nous possédions.

(124) [P. A. DE SAUMERY], *Les délices du pays de Liège, ou description géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de ses limites*, t. 1, Liège, 1738, p. 229.

(125) À Huy, les croisées furent de moins en moins employées à partir de 1689, date de l'incendie de la ville.

Conclusion

L'apport des sources écrites pour l'architecture du couvent réside dans la description des étapes des différents chantiers de construction, des matériaux et les évocations d'un maître maçon et de l'affectation des bâtiments. L'iconographie renseigne sur la disposition du couvent en 1730, son emplacement exact par rapport aux édifices religieux voisins, l'aspect général des façades et la disposition des différentes ailes.

Le couvent Saint-Michel était composé de vastes bâtiments, d'un à trois niveaux, bâtis essentiellement en brique, disposés *grosso modo* le long du mur de clôture et reliés entre eux⁽¹²⁶⁾. Des fenêtres à châssis existaient en 1740. Peut-être que le couvent était bâti en architecture traditionnelle mosane, mais ce n'est pas certain. L'église était située à front de rue, surmontée d'un clocher et était richement décorée à l'intérieur.

Julie PIRONT

Doctorante en Histoire de l'art et archéologie, U.C.L.⁽¹²⁷⁾

Aspirante F.R.S. - F.N.R.S.

(126) La pierre, le bois et la chaux furent aussi employés.

(127) Pour l'essentiel, cet article est extrait de notre Mémoire de licence en Histoire de l'art et archéologie intitulé « *L'architecture des couvents de Célestines en Belgique* », réalisé en 2006-2007 à l'Université catholique de Louvain (promoteur : Philippe Bragard). Adresse de l'auteur : Rue Saint-Clair, 7 - 4960 Malmedy.